



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 16449

Texte de la question

Mme Claude Greff appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la revalorisation de la subvention de fonctionnement versée aux maisons familiales et rurales. Cette subvention est calculée par référence au coût annuel d'un poste d'enseignant actualisé périodiquement par décret. A ce jour, le décret précisant la revalorisation pour l'année 2001 n'a toujours pas été publié. Le Gouvernement réaffirme actuellement une réelle ambition pour la formation professionnelle. Il est donc important d'octroyer des moyens pour cela, et ce d'autant que le coût d'un élève des MFR est presque trois fois moins élevé que celui d'un élève relevant de l'enseignement public agricole. Elle lui demande de bien vouloir préciser les dispositions qu'il entend prendre afin que l'actualisation pour 2001 soit faite, et pour éviter de nouveaux retards pour les prochaines actualisations.

Texte de la réponse

Le décret portant revalorisation pour l'année civile 2003 du coût du formateur exerçant dans les maisons familiales et rurales vient d'être signé. Il est en cours de publication au Journal officiel. Son application est rétroactive au 1er janvier 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Greff](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16449

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2819

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6009